N° CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00757

DU 11/02/2004

Objet: « Le respect à l'école, ne pas l'oublier »

Réseaux : TOUS

Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire

Période: Année scolaire 2003/2004

CIRCULAIRE N° 186 DU 11février 2004

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province :
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental de la Communauté ;
- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental subventionné;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires libres subventionnées, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles;
- Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires officielles subventionnées, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles

Pour information:

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents.

A l'exception de l'enseignement spécial

Autorité : Ministre NOLLET Signataire : Jean-Marc Nollet

Gestionnaire: Cabinet du Ministre Nollet

Nombre de pages : 2 pages

Téléphone pour duplicata : AGERS 02/213.59.11 http://www.agers.cfwb.be

Mots-clés: respect

CIRCULAIRE n°186 du 11/02/2004

<u>TYPE</u>	ADMINISTRATIVE
	INFORMATIVE
	PROJET FACULTATIF
FONCTION	NOUVELLE
	COMPLETANT la circulairedu
	ANNULANT la circulaire du
DESTINATAIRE	POUVOIR ORGANISATEUR
	DIRECTION
	ENSEIGNANTS
	ORGANE DE CONCERTATION
	ASSOCIATION DES PARENTS /
	CONSEIL DE PARTICIPATION.
OBJET	Campagne « Le respect à l'école, ne pas l'oublier ».
	Campagne de sensibilisation aux règles de vie en commun à l'école et soutien aux écoles dans leurs efforts en ce sens.
DOCUMENT(S) A RENVOYER	OUI - NON
	NOMBRE(S) (obligatoire / facultatif)
	POUR LE

4

Ministère de la Communauté française

Bruxelles, le 11 février 2004

Madame, Monsieur,

Nombreux sont vos témoignages attestant de la présence en classe et à l'école de comportements généralement rassemblés sous le terme d'incivilités : non respect des horaires, indifférenciation des registres de langue selon les interlocuteurs, sonneries de gsm pendant les heures de classe, entrée intempestive des parents.... Nombreux sont également les enseignants qui vivent ces situations comme des agressions usantes à force d'accumulation, même si, prises une à une elles peuvent apparaître relativement insignifiantes.

Je suis persuadé que l'amélioration des relations au sein de l'école par, notamment, une meilleure prise en considération des règles de vie en commun, entraîne des effets bénéfiques sur le contexte d'apprentissage.

C'est dans cette optique que j'ai décidé de mener, en partenariat avec La Ligue des Familles, une action en deux volets :

une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des parents, des élèves et des équipes éducatives, destinée à promouvoir la notion de respect dans les écoles fondamentales. La campagne vise à susciter la réflexion et l'adhésion autour de la nécessité de plus de respect à l'école, à soutenir les dynamiques existantes et à en provoquer de nouvelles. Il est tout à fait légitime de parler davantage de respect à l'école et je souhaite soutenir activement les équipes éducatives en ce sens. C'est pourquoi des spots radio diffusés entre le 16 février et le 12 mars sur nos ondes qui rappelleront l'importance du respect à l'école. Vous trouverez par ailleurs ci-joint les affiches de la campagne, réalisées avec le concours du chanteur Jean-Luc FONCK et du joueur de football Mbo MPENZA. Mon souhait est que ces affiches,

présentes dans les classes et les écoles, rappellent au quotidien aux enfants (mais aussi aux parents)

l'importance du respect. Faisant écho aux préoccupations des deux personnalités qui, tout en ayant apporté

avec enthousiasme leur collaboration à ce projet, restent légitimement soucieuses de l'utilisation de leur

image, je vous remercie de procéder à l'affichage uniquement à l'intérieur de l'enceinte de l'école.

Un accompagnement pédagogique. Un site internet est à la disposition des acteurs et sera en ligne dès

le 16 février à l'adresse <u>www.lerespect.be</u> . Ce site sera le lieu de rendez-vous de ceux et celles qui veulent

faire du respect à l'école un instrument d'amélioration des relations. Vous y trouverez notamment un relevé

(bien entendu non exhaustif) des expériences menées dans nos écoles pour valoriser le respect, qui

permettront aux équipes pédagogiques, aux associations de parents et aux Conseils de participations

d'affiner leur réflexion sur le sujet et, s'ils le souhaitent, de lancer leur propre initiative. Une cassette vidéo

est également disponible. Reprenant des situations de conflit et de gestion de ceux-ci vécues au quotidien

dans les classes, elle permettra aux enseignantes et aux enseignants de lancer la discussion en classe.

Toutes les informations pour se la procurer gratuitement, se trouvent sur le site www.lerespect.be . Enfin,

une brochure est éditée par la Ligue des Familles et peut également être commandée via le site.

Au moment de conclure, je ne doute pas que cette action trouvera un écho positif dans votre école. Elle

offre un soutien aux efforts nombreux, permanents et diversifiés des directions d'école et de leurs équipes

pédagogiques en vue de maintenir et de promouvoir les règles de vie en commun.

Le Ministre de l'Enfance,

Chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET

4